

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre le Conseil municipal de la commune de LA BACHELLERIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland MOULINIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10/10/2025

- Approbation séance du 18/09/2025
- Décisions modificatives budgétaires
- Régularisation échanges de parcelles
- RPQS
- Rapport d'activité de la communauté de communes
- Questions diverses

Etaient présents : MOULINIER Roland, DJERBI Nicolas, LASSERRE Pierrette, CHABERT, Michel, LAROCHE Eric, GENEBRE Amélie, MOMPHE Agnès, GENEBAU Michèle, PICART Jean-Jacques, MATRAS Bertrand, CHESTIER Gwladys, LOZACH Jean-Philippe

Excusé: DE LOS RIOS Robert ayant donné pouvoir à Pierrette LASSERRE

Madame CHESTIER Gwladys est désignée secrétaire de séance.

Approbation de la séance du 18/09/2025

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Décision modificative budgétaire n°2

Considérant les recettes et dépenses supplémentaires relatives à la fiscalité

Considérant les dépenses supplémentaires d'investissement, à savoir :

- Réception des devis définitif pour les travaux de réfection du salon de coiffure
- Réception du marché de voirie 2025,
- la nécessité de réfection de la route au Cern
- les travaux complémentaires rue de la république

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal adopte les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739221 : FNGIR	0.00 €	560.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	560.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	55.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	55.00 €	0.00 €
R-74836 : Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	615.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	615.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	560.00 €	55.00 €	615.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21321 : Constructions immeubles de rapport	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	14 850.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	10 850.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	17 850.00 €	17 850.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	17 850.00 €	17 850.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		560.00 €		560.00 €

Régularisation échanges de parcelles

Vu l'article L 2241-1 du CGCT relatif à la compétence du conseil municipal sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter :

- la cession à titre gratuit des parcelles de voirie ZS 289 de la SCI LA BACHELLERIE à la commune de La Bachellerie
- l'échange des parcelles ZS 292, 291 et 290 entre la commune et la SCI LA BACHELLERIE, la parcelle ZS 290 et 292 étant cédée à la SCI LA BACHELLERIE et la ZS 291 cédée à la commune.
- et mandate Mr le Maire pour effectuer les démarches afférentes au dossier et signer les actes de vente et cession.

Le Maire rappelle que 8 logements HLM : 6 T3 et 2 T4 sont prévus sur les parcelles en limite de cet échange.

RPQS Assainissement collectif et non collectif 2024

Considérant la présentation des RPQS Assainissement collectif et Assainissement non collectif 2024 en conseil communautaire le 30 septembre 2025

Vu l'article D 2224-3 du CGCT qui édicte que les Maires des Communes membres de la Communauté de communes doivent présenter ce rapport annuel à leur conseil municipal

Considérant la présentation de ces rapports,

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les RPQS Assainissement collectif et Assainissement non collectif 2024

Rapport d'activités CCTHPN 2024

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2024, le rapport d'activité et le CA de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Haut Périgord Noir

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

-

La séance est levée à 21h30